



## ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DAFPEN**

Rennes, le 30 mars 2021

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement

**DAFPEN**

Affaire suivie par :

**Isabelle DELANCHY**

T 02 99 25 11 73

[isabelle.delanchy@ac-rennes.fr](mailto:isabelle.delanchy@ac-rennes.fr)

96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

**Objet** : appel à projets en ES&ST

Références : Prévention des risques professionnels/Projets CARSAT

L'Enseignement de la prévention des risques professionnels fait partie intégrante de la formation dispensée dans le cadre des diplômes professionnels de l'éducation nationale, les savoir-faire en prévention des risques professionnels (accidents, pathologies, pénibilité) étant une composante à part entière de la qualification professionnelle.

Ses objectifs sont de :

- développer, chez les élèves qui suivent un enseignement professionnel ou technologique, la capacité à appréhender, analyser et prévenir les risques professionnels ; pour certains diplômes, cette capacité est une composante de la certification ;
- former et maintenir les compétences des enseignants des domaines professionnels et techniques.

L'académie mène depuis plusieurs années des actions de formation qui ont permis de faire émerger les bases d'une culture de prévention des risques professionnels au sein du corps enseignant et des établissements, notamment par le biais des formations « enseigner la santé et la sécurité au travail ».

Cette année, la convention de partenariat pour l'Enseignement de la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Bretagne offre la possibilité de financer des projets permettant une diffusion en situation des principes de santé et sécurité au travail auprès des élèves.

Un appel à projet permanent vise à encourager et/ou faire émerger des projets favorisant la mobilisation des élèves autour de la Santé et la Sécurité au Travail au travers d'actions portées par les équipes d'établissement. Ces projets doivent présenter un caractère original dans la participation des élèves et/ou une évolution notable des pratiques pédagogiques.

Afin de faciliter la mise en œuvre de votre projet, tout ou partie des frais inhérents pourront être pris en charge.

Je vous remercie pour votre implication dans la formation des élèves à la Santé et la Sécurité au Travail.

**La déléguée académique à la formation  
des personnels de l'éducation nationale**

**Françoise DUTERTRE**